

MOTION URGENTE

Auteur SVPO, par Michael GRABER, Sandro FUX et Bernhard FRABETTI
Objet Télétravail pour le Grand Conseil: pour un fonctionnement virtuel du Parlement en temps de crise
Date 09/11/2020
Numéro 2020.11.355

Actualité de l'événement

Le Valais présente un taux d'incidence supérieur à 1500 nouveaux cas de Covid-19 pour 100 000 habitants et compte ainsi parmi les régions les plus touchées en comparaison européenne (cf. situation épidémiologique en Valais pendant la semaine 44).

Imprévisibilité

On ne pouvait anticiper que le Valais serait l'une des régions les plus touchées d'Europe pendant la deuxième vague.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le 4 novembre 2020, les mesures drastiques du Conseil d'Etat ont encore été renforcées. Les établissements de restauration ont dû fermer le 6 novembre 2020. Les rencontres restent fortement restreintes. Le législatif devrait être soumis aux mêmes mesures que les privés et les entreprises. Le principe de proportionnalité doit être respecté. Le Parlement doit assumer ses responsabilités afin de ne pas même laisser émerger la menace de la propagation du virus par exemple via un événement catalyseur.

Au vu de la situation épidémiologique, le rassemblement des 130 membres du Parlement, dont la composition varie en fonction du système des suppléants, constitue un risque inacceptable vis-à-vis de la propagation du virus. Ce pourrait être un événement qui accélère la propagation du virus. En outre, la session a malheureusement lieu à Martigny, district le plus touché du canton avec un taux d'incidence de 1870 cas de Covid-19 pour 100 000 habitants (chiffres de la semaine 44). Du fait de la situation épidémiologique, il peut par ailleurs tout à fait arriver que certains parlementaires ou des groupes entiers de parlementaires ne puissent pas prendre part en personne aux séances à cause des prescriptions sanitaires. Cela impliquerait une remise en question de la légitimité des décisions prises lors de ces sessions. La situation est problématique sur le plan politique.

De plus, la Confédération ne cesse d'appeler les citoyens à limiter fortement leurs déplacements. Le télétravail est vivement recommandé. En dépit du concept de protection pour les rassemblements, le législatif ne peut pas faire exception, alors que les restaurants doivent fermer malgré les mesures de sécurité qu'ils ont prises.

Les circonstances particulières imposent de nouvelles méthodes. Le «Parlement sans papier» a déjà été mis en place il y a des années et les canaux numériques ont été fortement étendus. Les sessions du Grand Conseil valaisan peuvent sans autre être organisées et réalisées virtuellement dès maintenant via les plateformes de conférence habituelles. Les fonctions de vote permettent même de prendre des décisions avec transparence,

traçabilité et sans risque de falsification. L'économie privée a montré le bon exemple. Les vidéoconférences sont devenues courantes. Les assemblées générales de sociétés cotées en bourse ont (eu) lieu en ligne. Les partis ont recours à des canaux numériques pour réaliser les assemblées de membres et les séances de groupes. Quelques séances des commissions thématiques du Grand Conseil ont aussi déjà eu lieu virtuellement. Sans oublier les écoles publiques, qui assurent la transmission du savoir par vidéo parfois avec beaucoup de succès.

La session extraordinaire du Conseil national de fin octobre a prouvé que les concepts de protection ne suffisaient pas: bien qu'elle n'ait duré que deux jours et qu'un concept de protection strict était en place, de nombreux parlementaires ont été contaminés, et ils ont potentiellement propagé le virus dans tout le pays. La Commission des institutions politiques du Conseil national examine donc actuellement la possibilité d'organiser les prochaines sessions en ligne. De même, la Session fédérale des jeunes 2020 s'est tenue pour la première fois virtuellement à cause de la pandémie de Covid-19.

Le travail parlementaire ne peut pas cesser maintenant comme lors des futures crises. Toutefois, il doit pouvoir être effectué en sécurité par égard pour la santé des personnes impliquées et de leurs proches. Finalement, le Parlement doit montrer l'exemple lorsqu'il s'agit de respecter les mesures imposées à la population et aux entreprises.

Conclusion

Les circonstances extraordinaires exigent des mesures extraordinaires. En temps de crise, les sessions doivent pouvoir avoir lieu autrement que physiquement. Il est temps que le Parlement sans papier arrive enfin à l'époque du numérique. Nous exigeons donc immédiatement que les sessions du Grand Conseil puissent avoir lieu de manière virtuelle et, si besoin, de créer les conditions légales nécessaires pour cela.